
LA FORÊT USINE

A BOIS

O.N.F. : « OFFICE NUISIBLE DES FORÊTS »

■ Office National des Forêts : « Établissement public à caractère industriel et commercial »...

Dès sa création, dans les années soixante, la finalité de l'ONF n'augurait rien de bien fameux pour nos forêts. Des voix s'élevèrent et dénoncèrent le danger. Mais nul n'est prophète en son temps...

« Pour la forêt, rien ne va plus. Faites vos jeux, il y a du bois à dégager. Il faut que la baraque vive sur elle-même depuis cet an de grâce 1965 qui la vit devenir Office National des Forêts ». En 1970, le Professeur Jacquot, membre de l'Académie d'Agriculture de France, avait déjà bien cerné le problème. Pour lui, le titre « d'Office Nuisible des Forêts » correspondrait mieux à la réalité (in *Bêtes et Nature*, n° 100, 1972). Mais la machine à autofinancer le budget de la nouvelle administration forestière était lancée. Avant d'avoir atteint les limites de l'absurde, rien ne pouvait l'arrêter...

« La forêt s'en va, par endroits, en d'immenses pans, comme on déménage. Et même si des motifs d'entretien et de renouvellement sont avancés, le système de la coupe brutale sur de vastes dimensions reste considéré comme une folie inqualifiable ». (Écrit pour que nature vive. Pierre PELERIN, in *Bêtes et Nature* n° 100, 1972)

En 1967, selon diverses personnes autorisées, l'exploitation en France dépassait déjà largement la productivité biologique des forêts estimée en moyenne par Duvigneaud à 2,5 mètres cubes/an pour l'ensemble des boisements européens. « Cela signifie qu'au nom de la rentabilisation et de la productivité, symbolisée par la pratique des coupes rases et l'usage du bulldozer, l'ONF a entrepris de consommer non seulement la production biologique (intérêts) mais aussi l'ensemble de la biomasse (capital), version moderne et technocratique de « l'après nous le déluge ». (F. RAMADE).

L'ampleur des préjudices causés au patrioisme sylvicole collectif prit des tournures tellement préoccupantes, que le syndicat national des personnels techniques des forêts en vint à publier un ouvrage intitulé « SOS forêt Française » (*Bêtes & Nature* : n° 100 ; 1972). Initiative louable, et compréhensive, venant de professionnels vivant en contact étroit avec les forêts, mais 15 ans plus tard rien n'a changé... L'ère de la productivité doit régner !

« La dégradation des résultats de l'ONF au cours des dix années à venir tend à ce que le taux de croissance de sa productivité se trouve nettement inférieur à celui de l'ensemble de l'économie nationale... il faut à tous les niveaux créer une obsession de la productivité ». Selon le Professeur François RAMADE, c'est en ces termes que le Directeur Général de l'ONF se serait exprimé devant ses subordonnés lors de journées d'études en janvier 1970 (in « *Éléments d'écologie appliquée* », Ediscience, 1978).

LES APPRENTIS SORCIERS

■ Au cours des siècles, l'expansion agraire fut la principale cause du recul des espaces vitaux des cerfs. Exilés de leur milieu d'origine ils trouvèrent néanmoins au sein de l'univers sylvestre un refuge de compensation. Mais à la veille de l'an 2000, « le progrès » gagne lui aussi les profondeurs des forêts...

Depuis l'avènement de l'ère industrielle bien des domaines d'activités progressent suivant une trajectoire exponentielle : toujours plus haut, toujours plus vite. A côté de cela, les 200 ou 300 années de croissance, indispensables à l'ouvrage d'un chêne de qualité « made in Tronçais », échappent à l'entendement humain. Il suffit d'imaginer qu'en 1995, les sylviculteurs exploitent encore des arbres semés du temps de... Louis XIV ! Plus que jamais, les gestionnaires forestiers en place se débattent aujourd'hui en plein anachronisme et doivent s'adapter aux impératifs économiques (sous peine de disparaître...). D'un côté, les micros-ordinateurs envahissent le moindre recoin des bureaux, afin de grignoter quelques francs sur la gestion globale. De l'autre - et c'est là que le bât blesse ! - la matière première monnayable, principale source de revenus, n'est toujours disponible qu'à intervalles de trois siècles. L'Office National des Forêts, gestionnaire de Tronçais, n'évolue évidemment pas en marge de son époque. Or, notre évolution sociale et économique engendre la récession, l'époque réclame des économies, l'époque exige une rentabilité immédiate maximum. A l'ONF, comme ailleurs, la valse des ingénieurs, des élus politiques, le carriérisme ne font, en prime, qu'entraver davantage l'espoir d'une planification efficace à long terme. Le système doit désormais s'autofinancer et dégager des bénéfices sur le court terme. Mais demain ? Et bien nous verrons le moment venu...

Du temps de l'ancienne administration des Eaux et Forêts, la hiérarchie reconnaissait les siens en termes de conservateur des Eaux et Forêts, de garde forestier. Des appellations riches de sens qui étaient au moins révélatrices d'un véritable état d'esprit de préservation du

patrimoine sylvestre. Mais avec l'avènement de l'ONF une mutation du langage s'opère : le conservateur devient un ingénieur ; le garde forestier devient un technicien forestier. Par la suite, l'Office va même jusqu'à délaisser son premier logo - un cervidé dans une ambiance forestière - par une symbolique, il est vrai, davantage représentative des ambitions de l'entreprise : un arbre stylisé partiellement débité en planches... Ces quelques modifications, à priori anodines, dans tous les cas bien en phase avec l'esprit de notre époque, reflètent le choix délibéré des gestionnaires d'engager les forêts publiques dans un vaste processus de production intensive. Jusque dans la symbolique des mots et l'image d'un logo, l'ONF cherche à s'affranchir de la nature, et par la même de son héritage culturel et professionnel ancestral. La suite des événements, partout sur le territoire national, confirme malheureusement la pertinence de cette analyse...

« La description de 1645 démontre que, suivant une lente expérience, les forestiers, secondés par la nature avaient découvert une méthode suivie jusqu'à nos jours ». (Camille Gagnon, notice descriptive de la carte de la forêt de Tronçais). Mais avec la fin des années 80 (1980...) sonna le glas de la sylviculture traditionnelle pratiquée à Tronçais depuis des siècles. La technocratie bienfaitrice, tapie au sein d'un quelconque ministère, allongeait ses tentacules en Bourbonnais. Les traditionnelles méthodes de travail, suivies avec succès par les anciens, se virent dès lors condamner du jour au lendemain et reléguer au rang de formules obsolètes. Le progrès avançait... L'administration forestière, profitant d'un changement de responsable départemental, imposait sans plus tarder une nouvelle politique sylvicole à l'ensemble des massifs domaniaux du département de l'Allier. Mais autant l'ancienne sylviculture avait créé le mythe de Tronçais, autant les techniques révolutionnaires d'avant-garde n'avaient en revanche jamais rien produit du tout... L'efficacité du progrès restait (et reste !) encore à prouver. Même au sein de l'ONF les avis étaient bien partagés : « la question oppose encore les chercheurs spécialistes ». « Même si nos dispositifs expérimentaux ne nous permettent pas encore

de prévoir l'effet sur la croissance d'une sylviculture d'arbre d'avenir qui se met en place progressivement, tout porte cependant à croire qu'elle atteindra son objectif ». (Note du service départementale de l'ONF Allier au personnel technique, 18/11/1988.)

TRONÇAIS : DE L'OR EN BRANCHE

■ Les forêts publiques se doivent d'assumer diverses missions de front. Tout d'abord, leur première vocation est d'ordre économique. Puis, à distances variables, se talonnent bien loin derrière les considérations touristiques, récréatives, scientifiques, écologiques. Autant de fonctions peu lucratives, voire parfois dépeniées. Elles n'en demeurent pas moins, à l'instar de l'économie industrielle, aussi indispensables. Mais, signe des temps, tout ce qui ne contribue plus à l'épanouissement rapide des caisses enregistreuseuses n'est plus en odeur de sainteté. Là, comme en d'autres secteurs d'activités, l'originalité même d'un service public disparaît sans égard devant les intérêts privés d'une administration. En admettant que le contexte économique se dégrade davantage, le pire reste à venir...

L'obligation pour l'ONF de réagir à l'image d'une entreprise ordinaire, déjà problématique en temps normal, devient cette fois catastrophique lorsque les cours du bois s'effondrent : « Nous connaissons tous, principalement sur le résineux mais aussi sur le feuillu, les difficultés de commercialisation des bois. Il y a de plus en plus d'invendus, les prix baissent régulièrement, en bref le marché n'est pas florissant. Face à cela, l'Office a besoin d'argent. Suite aux ventes 1992, le « manque à gagner » de l'Office par rapport aux prévisions de l'EPRD (état prévisionnel recettes dépenses) approche 200 millions de F. Des ventes en baisse de 10 % et 2 millions de mètres cubes d'invendus, tel est le résultat 1992 ». (Unité Forestière, journal national du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel, mai 1993).

Le gestionnaire de Tronçais connaîtrait donc quelques déboires dans ses prévisions budgétaires... La principale ressource de l'administration forestière étant le bois, on imagine aisément la suite. Tronçais n'échappe pas à la règle... Les autres considérations viennent loin derrière. Très loin ! Logique, vu l'énorme stock d'or en branche qu'abrite ce massif, pourquoi se priver ?

Le martelage trop précoce de chênes en plein « rendement » caractérise pourtant un non sens économique. Et trop souvent les arbres de bonne venue, à vocation tranchage, les plus prisés, et surtout les plus « rentables », disparaissent avant d'avoir fourni le maximum. Mais peu importe, désormais les capacités productives des forêts, variables d'un site à l'autre, variables d'une année sur l'autre, suivant la nature des sols, les conditions météorologiques, etc., ne conditionnent plus les prélèvements forestiers. Seuls les impératifs économiques immédiats, soumis aux fluctuations du marché, définissent à présent les volumes de bois à récolter. Une note interne du service départemental de l'ONF/Allier, destinée à Messieurs les Chefs de Groupe Technique, en dit long à ce sujet...

« Les prévisions de récoltes pour 1993 telles qu'elles ressortent de vos propositions d'état d'assiette s'établissent à 87 000 mètres cubes pour le Service Départemental. Le plan d'action Commercialisation prévoit pour 1993 une récolte de 115 000 mètres cubes. Ce niveau de récolte doit être respecté. Il convient par ailleurs de reconstituer le portefeuille de coupes à hauteur de 15 000 mètres cubes en deux ans. Le déficit de volume à récolter s'élève donc à 35 000 mètres cubes pour 1993 ».

(Note du service départemental de l'ONF Allier à Messieurs les Chefs de Groupe Technique, 18/12/1992.). Les estimations sur le terrain, calculées en fonction des aménagements et possibilités, donnaient 87 000 mètres cubes. Après coup, le service départemental imposa 122 000 mètres cubes ! Soit 35 000 mètres cubes à marteler en plus des prévisions ; la bagatelle de 40 % d'augmentation. Ainsi, le schéma logique de fonctionnement ascendant, partant des capacités observables sur le terrain, devient caduc. Une sylviculture de bureau prend désormais le relais...

La nouvelle politique forestière, « plus rapide », détrône par conséquent l'ancienne, jugée « trop lente ». Un peu partout sur le territoire, les ingénieurs à l'ONF s'échinent alors tant bien que mal à élaborer des scénarios, en apparences plausibles, personnalisés au cas par cas suivant les massifs, afin d'accélérer les coupes. Ou encore, échafaudent des théories plus ou moins scabreuses justifiant l'exploitation des futaies initialement prévue dans plusieurs décennies. C'est la traduction sur le terrain du vocabulaire en vogue chez les sylviculteurs : « La maximisation du revenu moyen annuel net de la forêt. »

« On peut ainsi raisonnablement compter sur un gain minimum de 50 ans sur la révolution ; pour une chênaie de 5 000 ha, la surface du groupe de régénération passerait ainsi, pour un aménagement de 25 ans, de 543 ha lorsque la révolution est de 230 ans à 694 ha lorsque la révolution est de 180 ans. L'accroissement de la recette des coupes de régénération serait donc de l'ordre de 15 à 20 % . »

(Note du service départemental de l'ONF Allier au personnel technique, 18/11/1988). Après cela, les spécialistes de l'ONF vous expliqueront que rien n'a changé à Tronçais... Mais dans cette optique, en abaissant la révolution à 150 ans, le gain serait de combien ? Et à 100 ans ? A l'extrême, pourquoi conserver des vieux arbres puisque les gaulis font aussi du très bon bois de chauffage...

La recherche systématique du rentable à court terme engage l'Office dans un engrenage

délirant. Et vu la taille de certains arbres exploités à Tronçais, il n'est à craindre que les 180 ans ne représentent encore qu'une théorie supplémentaire... Une personne propriétaire sur la commune de Le Brethon, en Pays de Tronçais, me rapportait l'anecdote suivante. En 1983, après l'acquisition de sa villa, elle s'informait du devenir de la parcelle à proximité. Le Chef du groupe technique à l'ONF renseigna bien volontiers mon interlocuteur : à l'époque, la futaie ne devait être exploitée que 30 ans plus tard. Mais moins d'une décennie s'était écoulée que la parcelle en question était déjà en coupe définitive. A Tronçais, c'est inimaginable comme le temps passe vite...

UNE ARITHMÉTIQUE DOUTEUSE

En 1953, l'administration des Eaux et Forêts justifiait « le rajeunissement » de Tronçais par une recherche d'équilibre entre les différentes classes d'âges des parcelles : « En effet entre 1780 et 1830 la forêt ayant été exploitée pour les besoins des forges sur plus de la moitié de sa surface, les peuplements de cet âge sont actuellement nettement excédentaires. » « Pour arriver à cette normalisation, on est évidemment appelé à mettre actuellement en exploitation des peuplements qui sont loin d'avoir atteint l'âge de la révolution. » (J. Chevalier, in *Le Grand Livre de la Forêt*).

En 1994, soit 40 ans plus tard, l'ONF reprenait l'argumentation à son compte. Partout les vieilles futaies disparaissent, mais, diagrammes mathématiques à l'appui, l'Office prétend aussi les conserver. Le plan d'aménagement de 1976 prévoyait une révolution de 250 ans, or, en pratique l'administration reconnaît aussi exploiter à 180. En fait, la valse des chiffres ne démontre plus rien...

Fontaine « Viljot ». D'après la légende une citée occupait autrefois ce secteur. L'église de la ville se serait enfoncée à l'emplacement exacte de la fontaine. « Les habitants du Pays affirment que le jour de Noël, à minuit, on entend très distinctement sonner les cloches dans les entrailles de la terre. » (*Légendaire du Pays de Tronçais* ; Abbé Charles-Antoine-Marie Bordelle ; 1982)



« Mais remarquons bien que ces statistiques ne signifient pas, contrairement aux apparences, un vieillissement de la forêt : les arbres qui font le mythe de Tronçais ont 250 ou 300 ans. Jusque dans les chiffres, l'illusion du vieillissement est donnée. On est en droit de se demander si l'administration forestière joue là son rôle ». (Philippe Reyt, Département de géographie Université Jean-Monnet, « Forêt de Tronçais, Essai sur les représentations d'un espace marginal, Mémoire en maîtrise », année universitaire 1992/93). Le peu d'empressement que témoigne la nature à produire des chênes rend littéralement malade nos sylviculteurs modernes. Leur fixation première, aux antipodes d'une approche globale de la forêt, les entraîne en droite ligne vers la culture d'arbres pure et dure. Démarche similaire à l'évolution agraire... Seule la rentabilité, en dehors de toute autre considération, n'a de sens. Seule la production de bois, soit-elle de qualité inférieure, présente de l'intérêt. Les épandages d'engrais et d'herbicides complètent désormais la panoplie du petit forestier... Mais de la pratique aux beaux discours, il semblerait que le déphasage s'accroît aussi avec le temps... Soucieux d'entretenir son image de marque auprès du public, l'Office compense sa gestion expéditive par une profusion de reportages angéliques, de commentaires techniques invérifiables et de visites guidées devant des parterres d'uniformes bien astiqués. Nous sommes en présence de « spécialistes ». Qui oserait les contester ? La publicité atteint parfois même des sommets inquiétants. Qu'on en juge au travers d'un exemple, certes éloigné de Tronçais, mais combien représentatif... En 1991, aux Sables d'Olonne sur le littoral atlantique, une multitude de petites pancartes enfoncées dans le sable encadraient les deux kilomètres d'un sentier pédestre séparant l'océan d'un parking automobile. Sur chacune de ces innocentes pancartes, le visiteur se voyait rappeler tous les vingt mètres de protéger les arbres avec « l'Office National des Forêts ». Le long de ce parcours bourre-crâne pas un seul arbre. Que du sable... Pas un seul arbre, mais des milliers de touristes en qui ce charmant slogan laissa bien quelques traces au plus profond de leur subconscient... Et puis, en cette même année, afin d'ébranler les plus imperméables, les ondes radios complé-



taient l'intoxication à grands renforts de formules commerciales radiophoniques. Qui ne se souvient de cette remarquable publicité combinant les mérites d'un produit chimique (nocif...) à l'image de l'ONF ? Et cela, afin de « mieux protéger les arbres »... Cette stratégie sournoise de l'entreprise ONF, secondée d'une conjoncture économique perturbée, se répercute, on s'en doute, sur les conditions de travail du personnel de terrain. Les consignes générales imposées interdisant le moindre état d'âme, aucune faille n'est tolérée; et gare aux brebis galeuses à trop forte conscience professionnelle... L'expression d'un jeune technicien à Tronçais résume en ce sens fort bien le climat interne : « c'est certain que les vieux forestiers ça leur fait mal au ventre ! ». Dans un style comparable, le 6/06/92, Mr le Secrétaire général du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel (SNUPFEN), lui aussi technicien à l'ONF, animait une conférence publique à Hérisson (03). Le thème abordait les conséquences néfastes des nouvelles orientations sylvicoles à Tronçais. La direction Moulinoise de l'Office, au pied du mur, n'apprécia guère l'initiative. Les agents intéressés se virent ni plus ni moins « recommander » de ne point assister au débat... (Communication publique de Mr le Secrétaire en début de séance). D'une manière générale, autant le préciser, la liberté d'expression du personnel ONF est des plus restreinte. N'empêche que cette discipline paramilitaire n'épargne point les ingénieurs - bien au contraire ! - de se présenter aussi comme une élite démocratique... Toujours est-il que la totalité des massifs domaniaux du département de l'Allier subit des chamboulements comparables à ceux de Tronçais sans soulever de polémiques particulières. Exceptées les réticences de quelques agents techniques, le programme officiel de l'ONF passe comme une

lettre à la Poste. Et une forêt comme Château-Charles (sud de l'Allier), est désormais méconnaissable tant le « progrès » y a sévi...

UN ÉTAT DANS L'ÉTAT

■ Les forêts domaniales appartiennent à l'Etat. Elles sont « La propriété privée de l'état ». C'est du moins l'avis des gestionnaires en place. Pourtant, en France, l'Etat ne doit bien son existence, via nos élus politiques, qu'à la volonté du peuple. Cette notion de propriété privée, appliquée avec une telle véhémence à des espaces aussi vastes que les massifs forestiers domaniaux, dénote dans tous les cas une contradiction inquiétante avec l'idée même de démocratie chère à notre pays. Il serait donc normal que les citoyens aient un droit de regard plus sérieux sur l'avenir de leur patrimoine naturel collectif. Mais sur le terrain, de simple métayer de Tronçais qu'il est, l'ONF se comporte dorénavant comme l'unique propriétaire de la forêt. Quiconque s'aventure à dénoncer cette situation s'expose désormais au crime de lèse-majesté... L'intérêt général doit s'effacer devant l'intérêt mercantile d'une poignée d'ingénieurs plus commerciaux que forestiers. A croire que nous dérivons « légalement » vers les prémices d'une technocratie intouchable...

Sans véritable concertation avec les habitants des communes riveraines, un plan de circulation automobile fut instauré à Tronçais. Idem dans tous les autres massifs du département. Deux explications peuvent être avancées pour expliquer cette motivation : effectuer des économies d'entretien du réseau et - surtout ! - mais moins évident à déceler, tenir à distance le public... Sur le terrain cela se concrétise par canaliser un maximum les promeneurs vers des secteurs « présentables ». Des micros réserves déguisées en miroirs aux alouettes sont alors projetées ça et là avec, si possible, l'imprudente approbation d'associations d'usagers locaux. Dans son infinie bonté, l'administration veille en effet au moindre détail susceptible d'éloigner les foudres de l'opinion publique; le plus simple étant encore de prendre en charge la populace avant qu'elle ne

se permette trop de liberté... Du simple promeneur sans intérêt bien défini, aux scientifiques chevronnés, en ratissant les amateurs plus ou moins avertis, pas mal de monde arpenteait les parcelles de Tronçais. De tous ces « oisifs désœuvrés » (expression d'un élu local, maire de la commune de Cérilly, principale agglomération en Pays de Tronçais ; In « INFO MAGAZINE ÉDITION ALLIER », n° 391 du 20/05/92. Cet article, une « perle » dans son genre, mérite le détour, ne serait-ce que pour mieux cerner la complaisance de certains élus à l'égard de l'administration forestière...). De tous ces « oisifs », donc, la direction départementale de l'Office National des Forêts n'entrevoit qu'une majorité de contestataires en puissance. Les nouvelles réformes sylvicoles préparées en catimini devant rentrer en vigueur sans plus tarder, il fallait d'urgence éloigner cette piétaille... La prophylaxie adoptée avant le grand chambardement consista à réguler, limiter la fréquentation du massif. Mais cette recherche du camouflage, déguisée en fallacieux arguments de protection, vira aussi carrément au ridicule en forêt de Château-Charles (03) où seules deux routes forestières traversent ce petit massif de 643 hectares. La circulation automobile, jamais très importante, n'y posait aucun problème majeur. Et pourtant, là comme ailleurs un plan de circulation réglementé désormais l'accès au 3/4 du massif. Là comme ailleurs, les prétextes de préservation de la forêt sont d'autant plus volontiers mis en exergue qu'ils ne préservent rien ! Certes, les « perturbateurs » potentiels se raréfient à Château-Charles. Les vieilles futaies aussi... A Tronçais, la démarche respecta le même scénario. A quelques nuances près, puisque l'importance du massif nécessita dans un premier temps un gros investissement en panneaux de signalisation. Aucun carrefour, fut-il perdu au milieu des bois, n'échappa à l'épidémie... Au nom des économies, l'administration commençait par des dépenses... Au nom de la sécurité ! Au nom de la protection du massif ! Plus certainement au nom d'une vision restrictive et bureaucratique de la forêt... Mais le plan de circulation imposé à Tronçais engendra surtout une première contestation locale. Une pétition circula dans la région. L'association F.O.R.E.T. prit naissance et monta au créneau. Sous la pression des usagers, l'ONF céda alors

au compte-gouttes la réouverture de quelques lignes. Diplomatie oblige... Quant aux autres, peu de monde les respectent, et dans bien des cas les panneaux terminent leur carrière arrachés ou détériorés... La seconde manifestation de l'arrivée du « progrès » en forêt de Tronçais se présenta sous la forme de cloisonnements (ou chemins d'exploitation) démultipliés au possible. Autrefois espacé de 100 mètres, leur entre-axes chute à 20 ou 25 mètres. Une distance somme toute bien provisoire puisque, « si nécessaire », la correction peut être revue à la baisse (dixit Mr le gestionnaire de Tronçais à l'assemblée générale des Amis de la Forêt le 28 juillet 1991. Cette information est confirmée par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt/Allier dans un courrier adressé à la Ligue de Protection des Oiseaux, délégation Auvergne, 16/12/1991). L'administration projetait dans un premier temps des entre-axes de 12 mètres en forêt de Tronçais. Pour diverses raisons, elle n'a du se satisfaire que de 20 mètres. Mais ne désespérons pas...

L'idéal forestier de nos technocrates se profile au cœur même du Bourbonnais. Du moins au stade expérimental. Pour mieux l'entrevoir il suffit d'observer l'enceinte n° 12 en forêt domaniale de Dreuille (Cosne d'Allier, 03), vingt kilomètres au sud de Tronçais. Dans cette parcelle, les chemins d'exploitation (3 à 4 mètres de large) à entre-axes de 4 mètres, totalisent une surface broyée supérieure à celle régénérée. Ici, nous ne sommes plus en présence d'une forêt, mais d'une classique exploitation industrielle ; le chêne a remplacé les céréales ; la mécanique y remplace l'homme. Bien sûr, l'administration vous expliquera que cette parcelle n'est point représentative du paysage forestier local. C'est un fait, dans l'Allier nous n'en sommes pas encore là... Mais dans les départements voisins, oui ! Cette parcelle n° 12 nous révèle, à sa manière, l'incapacité de notre société à maîtriser « l'outil » et les interactions sociaux-écologiques qui en découlent. Nous sommes en présence d'une brillante démonstration des aberrantes perversités qu'engendre le productivisme...

Ces modifications importantes du paysage forestier ne vont pas aussi sans poser quelques interrogations légitimes de la part des

usagers. Mais à Tronçais, pour unique réponse aux nombreuses questions posées par les citoyens devant un pareil carnage, l'Office adopte sans complexe la langue de bois... Des explications toutes plus fantaisistes les unes que les autres animent alors les conversations. Et comme il se doit, le leitmotiv officiel affiché à répétition évoque la sacro-sainte sécurité : « Ces layons ont pour but d'éviter aux forestiers de se perdre (...), mais également de parer à toutes complications en cas d'accident. Les secours peuvent ainsi se rendre sur place plus rapidement. » (Propos de Mr l'ingénieur gestionnaire de Tronçais ; assemblée publique du 28 juillet 1991 à Cérilly).

Soulevé par la grande vague du besoin sécuritaire, pourquoi, dans la foulée, ne pas recourir au bitumage systématique de tout le sous-bois ? Les secours arriveraient encore bien plus vite. Et puis, nous créerions des emplois... Afin d'éviter les licenciements, nos administrations commanderaient une seconde couche... Définition du cloisonnement d'exploitation selon une note interne de l'ONF/Allier, destinée au personnel technique (note n° 001193/94 du 27/10/1987) :

« Il sert à faciliter et améliorer l'exploitation tant techniquement qu'économiquement. »

« La distance entre deux cloisonnements ne doit pas être un objet de débats théoriques, il faut seulement penser à l'articulation entre eux des différents cloisonnements. »



UN PARI SUR L'AVENIR

■ La démultiplication des layons d'exploitation ébauche le nouveau look des forêts futures. Les ingénieurs espèrent ainsi mieux organiser, mieux contrôler la gestion forestière et accélérer la mécanisation des travaux. A la clef de tout ce remue ménage : un éventuel allègement des coûts d'entretien jugés prohibitifs, suivi d'une hypothétique amélioration de production... dans 150 ou 200 ans ! (imaginons un instant quelles étaient les préoccupations techniques - et même sociologiques ! - relatives aux forêts françaises de 1795, et ce qui nous en restent concrètement aujourd'hui, soit 200 ans plus tard. Notre évolution sociale trop rapide excluant d'imaginer l'avenir collectif au-delà d'une échéance électorale, une planification financière programmée sur 200 ans laisse rêveur...). Au dire d'exploitants forestiers, cette généralisation des layons constituerait d'ailleurs un non-sens à plus d'un titre. Il est vrai que le succès des ancestrales techniques sylvicoles qu'enseigne l'histoire de Tronçais repose sur le principe d'élagage naturel des chênes. Mais alors, quelle valeur technologique auront des arbres produits en bordure d'une multitude d'espaces ouverts ? L'effet de lisière, partout omniprésent, ne risque-t-il pas d'engendrer des croissances irrégulières et trop rapides ? Toutes ces considérations reposent, bien entendu, sur des critères de productions qualitatives. Remarquez, en notre époque d'intense consommation, la qualité a-t-elle encore un sens ? Mais en parallèle au découpage minutieux, au cloisonnement méticuleux de la forêt, des travaux moins spectaculaires transforment aussi plus que jamais Tronçais en un vaste chantier permanent. L'opération la plus subtile consiste à éclaircir la majorité des parcelles... Autrefois, les futaies comptaient 250 à 300 arbres à l'hectare. Maintenant, il faut se satisfaire de 70 tiges pour la même surface. En apparence cela ne change guère le paysage... Si ce n'est que 70 % des arbres sont récoltés ! (sous le prétexte évocateur, mais trompeur, de « coupes d'amélioration ou d'aménagement »...). A des

degrés divers, la plupart des parcelles subsistent aujourd'hui ce genre de traitement. D'où l'expression employée dans le jargon des forestiers de « futaies à grands espacements ». L'expression se suffit à elle-même... Mais imaginons une tempête de force égale à celle de novembre 1982. Dans cette forêt très ouverte, très clairsemée, tirée au cordeau, comment les arbres résisteront à l'emprise du vent ? De plus, l'enracinement très faible, spécifique à Tronçais, surmonté de tiges très élancées accentue davantage les risques de chablis. Comment des considérations d'une telle importance peuvent-elles échapper aux forestiers ? En 1982, malgré une densité d'arbres autre-



Un layon de cloisonnement (ou chemin d'exploitation). Autrefois limités à 100 mètres, les entre-axes chutent à 20 mètres en forêt de Tronçais. L'objectif final prévoit de les démultiplier encore à raison d'un layon tous les 6 à 12 mètres...

Page de gauche : Maison forestière d'Inodière (1990). La logique économique de l'administration lui a imposé celle du bulldozer... Les clients potentiels ne manquaient pourtant pas. Est-ce cela l'aménagement du territoire dont on nous parle tant ?...



En novembre 1982, quelques heures suffirent pour qu'une violente tempête abatte l'équivalent de plusieurs années d'exploitation forestière. Comment prévenir l'imprévisible ? En généralisant aujourd'hui les futaies à grands espacements, parlerons nous demain de « catastrophes naturelles » ?

Page de droite : L'enrésinement massif nécessite au préalable de « nettoyer » le terrain. D'énormes monticules de branches sont alors enflammés à l'aide de non moins énormes monticules de pneumatiques usagés... L'année suivante, la végétation recolonise les surfaces incendiées avec des mousses, des lichens, etc. (Rond du Haut du Parc, 1993).

ment plus élevée que les objectifs en cours, les dégâts furent considérables. Alors ? Dans cette forêt à « grands espacements », combien restera-t-il de survivants derrière le passage d'un coup de vent violent ? Personne ne connaît la réponse, mais tout le monde s'attend à de gros problèmes...

La refonte globale de Tronçais trouve ses origines dans le productivisme forcené propre à notre époque. En arrière plan, mais moins évident à déceler, se profilent aussi les vieilles frustrations latentes de l'homo sapiens confronté aux éléments naturels. Nous assistons au façonnage d'une forêt, coupée de ses racines, apte à satisfaire les phobies sécuritaires de notre société urbaine : « la peur de la nature » dans toute sa splendeur, fort bien analysée par le professeur François Terrasson. Un non sens flagrant trahit toutefois l'incohérence de nos dirigeants et jette une ombre supplémentaire sur leur logique économique... Prenons l'exemple de ces charmantes maisons forestières blotties à l'orée du massif de Tronçais. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de ruines perdues sous un couvert de ronces, mais d'anciennes habitations tout à fait aménageables. Ces maisons, abandonnées de l'administration, appartiennent d'abord au patrimoine foncier local. En notre époque de désertification rurale, voici une magnifique occasion pour l'Etat de revaloriser à moindre frais la région... Et bien non ! L'Office National des Forêts préfère raser ces bâtisses !

Certaines, en pierres de taille, auraient très bien pu être louées ou vendues à des particuliers, des collectivités, des associations, etc. Les clients potentiels ne manquent pourtant pas... Ne cherchez pas les deux constructions du rond de Montaloyer. Ne cherchez pas la demeure de Richebout ni celle d'Inodière en forêt de Civrais, toute proche de Tronçais. Elles ne subsistent que sur des clichés photographiques, ou dans la mémoire des hommes au chapitre des légendes de la forêt.

En conclusion, faute de compétence dans l'interprétation des astres, personne n'est aujourd'hui en mesure de prédire les conséquences à moyen et long terme de l'incroyable mutation sylvicole de Tronçais. Les spécialistes l'avouent eux-mêmes : « c'est un pari sur l'avenir ! » Il eut été pour le moins logique d'expérimenter au préalable ces travaux sur de faibles surfaces, puis d'attendre le temps nécessaire (un ou deux siècles ?) avant d'émettre un avis sur leur viabilité. La rigueur scientifique, tant évoquée à tort et à travers, y aurait au moins trouvé son compte ! On ne chamboule pas du jour au lendemain des méthodes de travail efficaces par des incertitudes dont on ignore tout des résultats. Surtout lorsque les méthodes jugées obsolètes sont à l'origine de résultats aussi démonstratifs qu'à Tronçais ! Mais peu importe... Un petit technocrate zélé entend marquer d'une trace indélébile son passage dans le département de l'Allier. Le progrès avance... « Les petits oiseaux » n'ont plus qu'à bien se tenir... La grosse machine administrative fonce !